

## Section 3.—Commerce bancaire

Comme l'une des principales fonctions des premières banques établies au Canada consistait à émettre des billets devant servir de monnaie ou moyen d'échange, il a semblé bon de traiter le régime monétaire et le régime bancaire dans un même aperçu rétrospectif, paru aux pp. 934-940 de l'*Annuaire* de 1938. La liste des banques en activité lors de la confédération figure à la p. 921 de l'édition de 1940 et les fusions de banques depuis 1867, aux pp. 826-929 de l'*Annuaire* de 1941. Un tableau, pp. 928-929 de celui de 1937, donne les faillites survenues depuis la confédération; la dernière s'est produite en 1923. Le résumé des changements les plus importants déterminés par la revision de la loi des banques en 1944 est fait aux pp. 993-994 de l'*Annuaire* de 1946.

## Sous-section 1.—Banques à charte

Les banques commerciales canadiennes obtiennent leur charte ou permis du gouvernement fédéral et fonctionnent en vertu d'une seule loi, la loi fédérale sur les banques (S.R.C. 1952, chap. 12). De 1881 à 1901, le nombre des banques à charte actives au Canada en vertu de la loi sur les banques n'a guère changé (36 en 1881 et 1891 et 34 en 1901), mais au cours du siècle actuel, ère de fusion pour les banques comme pour les industries, il est tombé à 25 en 1913, puis à 10 en 1931. En même temps, les commodités bancaires se sont accrues et le commerce bancaire a continué de se développer rapidement.

Une loi constituant en corporation une autre banque à charte, appelée la Banque Mercantile du Canada (2 Eliz. II, chap. 67), a reçu la sanction royale le 31 mars 1953. Cette banque, dont le siège est à Montréal, a un capital social de trois millions de dollars réparti en 300,000 actions d'une valeur au pair de 10 dollars chacune. Elle a commencé ses opérations le 7 décembre 1953.

## 9.—Succursales des banques à charte au Canada, par province, le 31 décembre de certaines années, 1868-1952

NOTA.—Les chiffres de 1920 et des années suivantes tiennent compte des sous-agences au Canada qui reçoivent les dépôts pour les banques qui les emploient.

Province ou territoire	1868	1902	1905	1920	1926	1930	1940	1943	1946	1949	1950	1951	1952
Terre-Neuve.....	---	---	---	---	---	---	---	---	---	38	39	40	42
Île-du-P.-É.....	---	9	10	41	28	28	25	23	23	23	23	23	23
Nouvelle-Écosse..	5	89	101	169	134	138	134	126	127	137	144	147	148
Nouv.-Brunswick	4	35	49	121	101	102	97	93	96	98	100	101	101
Québec.....	12	137	196	1,150	1,072	1,183	1,083	1,041	1,067	1,145	1,164	1,184	1,211
Ontario.....	100	349	549	1,586	1,326	1,409	1,208	1,092	1,117	1,219	1,257	1,304	1,315
Manitoba.....	---	52	95	349	224	239	162	148	151	161	165	168	174
Saskatchewan....	---	30	81	591	427	447	233	213	226	235	238	240	243
Alberta.....	---	---	---	424	269	304	172	163	190	230	246	257	264
Col.-Britannique.	2	46	55	242	186	229	192	180	216	268	294	304	318
Yukon et T. N.-O.	---	---	3	3	3	4	5	5	6	8	9	8	9
<b>Canada.....</b>	<b>123</b>	<b>747</b>	<b>1,145</b>	<b>4,676</b>	<b>3,770</b>	<b>4,083</b>	<b>3,311</b>	<b>3,084</b>	<b>3,219</b>	<b>3,562</b>	<b>3,679</b>	<b>3,776</b>	<b>3,848</b>